

# L'ACCUEIL D'UN JEUNE RÉFUGIÉ EN SERVICE CIVIQUE

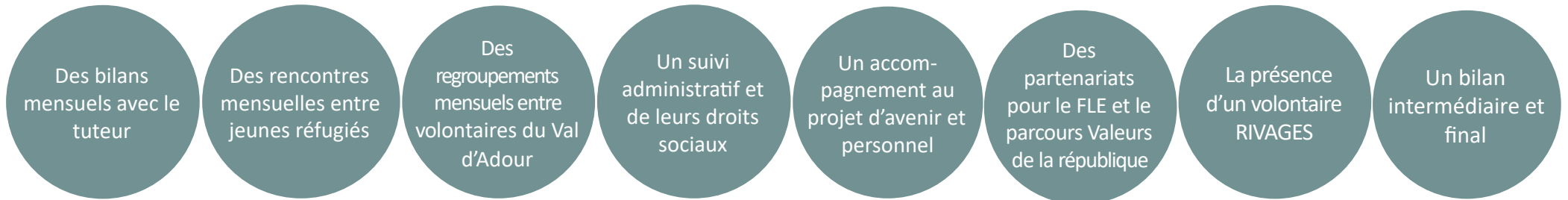
## QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

« Le Service Civique est un **engagement volontaire au service de l'intérêt général**, ouvert à tous les jeunes de **16 à 25 ans**, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; **seuls comptent les savoir-être et la motivation** ». La mission dure entre 7 et 10 mois.

Attention, la mission proposée au jeune ne doit pas remplacer un travail salarié. Le Service Civique est là pour permettre au volontaire de découvrir un milieu, d'être en contact avec une population et il offre une certaine liberté pour permettre au jeune de s'exprimer et trouver sa place. Pour cela, la mission sera co-construite entre RIVAGES, la structure d'accueil et le jeune.

## QUEL EST LE RÔLE DE RIVAGES ?

RIVAGES est, entre autres, une association d'intermédiation qui accompagne les structures dans les **démarches administratives**, le **recrutement** et le **suivi des jeunes** en Service Civique. L'accueil d'un jeune réfugié nécessite un **accompagnement renforcé**. Pour cela, RIVAGES met en place :



## QUEL EST LE RÔLE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL ?

La **structure d'accueil doit désigner un tuteur** qui accompagnera le volontaire tout au long de sa mission. Un **entretien hebdomadaire est fortement conseillé** afin d'offrir au jeune la possibilité de se confier et de faire part de ses remarques, ressentis et éventuelles difficultés.

## QUEL EST LE RÔLE DU JEUNE VOLONTAIRE ?

Le volontaire doit **participer à l'ensemble des regroupements et rencontres** qui lui sont proposés. Il doit aussi **être présent aux réunions de bilans** organisées par RIVAGES et **consacrer du temps à ses projets** (passer le permis de conduire, prendre des cours de français, découvrir d'un milieu professionnel, etc.). Le reste du temps, il sera en mission dans la structure d'accueil (en moyenne 20h par semaine).

## QUEL EST LE COÛT POUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL ?

Accueillir un jeune réfugié en Service Civique est **entièrement gratuit pour la structure d'accueil**. RIVAGES verse 107€ sur le compte bancaire du jeune volontaire et l'État complète cette somme en lui versant 473€. Le jeune bénéficie donc d'une indemnité mensuelle de 580€.

RIVAGES

Maison des Associations- 1 bis rue Bousquet, 65500 ARTAGNAN  
05 62 31 88 59 - 09 77 46 01 86 - collectif.rivages@gmail.com  
<http://www.collectif-rivages.fr>